

PROJET DE LOI

N° 116

adopté

SÉNAT

le 23 juin 1982

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant l'approbation d'un accord général de coopération entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire du Mozambique.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 334 et 382 (1981-1982).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'accord général de coopération entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire du Mozambique, signé à Maputo le 19 décembre 1981 dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 23 juin 1982.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 334 (1981-1982), Sénat.